

Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 28

**Étaient absents excusés**: MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

N°2018/12/1

#### 1 – BILAN D'ACTIVITÉ DU BASSIN DE POMPEY

5 - Institutions et vie publique

5.7 - Intercommunalité

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Monsieur HUET, maire, demande au président de la communauté de communes de présenter au conseil municipal le rapport de l'année 2017 des actions menées par le Bassin de Pompey.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications orales de M. Laurent TROGRILIC, président de la CCBP,

**PREND ACTE** dudit rapport joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 13 décembre 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 28

**Étaient absents excusés** : MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/12/2

#### 2 – RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'OMA

7 – Finances

7.5 – Subventions

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint à la culture, rappelle que la convention d'objectifs signée avec l'office municipal d'animation (OMA) prévoit à l'article 4 la présentation d'un bilan annuel.

C'est pourquoi monsieur ETIENNE, président de l'OMA, présente au conseil municipal le rapport d'activité de l'année 2017.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications orales de M. ETIENNE, président de l'OMA,

**PREND ACTE** dudit rapport joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 13 décembre 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 28

**Étaient absents excusés :** MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2018/12/3

#### 3 – TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint aux finances, propose au conseil municipal de revoir l'ensemble des tarifs des services municipaux pour lesquels le maire n'a pas reçu délégation de pouvoir (seuls les tarifs correspondant à des recettes annuelles inférieures à 5.000 € ont fait l'objet d'une délégation).

Il rappelle que le conseil municipal avait décidé, en décembre 2017, d'augmenter les tarifs de 1,2 %, correspondant à l'inflation prévisionnelle 2018. Il précise que l'inflation 2018 devrait plutôt être de l'ordre de 2,1 %, selon des prévisions de la Banque de France.

Il propose de renouveler cette démarche et d'augmenter l'ensemble des tarifs de 1,7 % correspondant à la prévision d'inflation pour 2019 (selon la Banque de France).

Il rappelle que le conseil municipal a, par délibération du 5 juillet 2017, décidé d'appliquer, dès la rentrée de septembre 2017, les tranches de revenus du Bassin de Pompey pour les tarifs des services communaux (accueil de loisirs, accompagnement à la scolarité, mercredis éducatifs, centres de loisirs), afin d'assurer une meilleure lisibilité des tarifs pour les familles.

Ainsi, les 8 tranches de quotient familial sont les suivantes :

Tranches appliquées par le Bassin de Pompey
QF inférieur à 650 €
QF compris entre 650 et 799 €
QF compris entre 800 et 999 €
QF compris entre 1.000 et 1.349 €
QF compris entre 1.350 et 1.499 €
QF supérieur à 1.500 €.

### Accueil de loisirs (=garderie périscolaire)

Tarifs 2018 :

Tranche	<650	650-799	800-999	1000-1349	1350-1499	≥1500
07h15 - 08h30	1,75 €	1,81 €	1,91 €	1,91 €	1,91 €	1,91 €
16h15 - 17h15	1,24 €	1,29 €	1,39 €	1,39 €	1,39 €	1,39 €
17h15 - 18h15	1,24 €	1,29 €	1,39 €	1,39 €	1,39 €	1,39 €
18h15 - 18h45	0,62 €	0,65 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €
18h45 - 19h00	0,31 €	0,32 €	0,35 €	0,35 €	0,35 €	0,35 €

Proposition pour 2019 :

Tarifs 2019							Evolution :	170%
Tranche	<650	650-799	800-999	1000-1349	1350-1499	≥1500		
07h15 - 08h30	1,78 €	1,84 €	1,94 €	1,94 €	1,94 €	1,94 €		
16h15 - 17h15	1,26 €	1,31 €	1,42 €	1,42 €	1,42 €	1,42 €		
17h15 - 18h15	1,26 €	1,31 €	1,42 €	1,42 €	1,42 €	1,42 €		
18h15 - 18h45	0,63 €	0,66 €	0,71 €	0,71 €	0,71 €	0,71 €		
18h45 - 19h00	0,31 €	0,33 €	0,35 €	0,35 €	0,35 €	0,35 €		

Le prix pour les extérieurs est celui de la tranche ≥1500 €.

### Accompagnement à la scolarité

Tarifs 2018 : ceux pratiqués pour une heure de garderie périscolaire (soit de 1,24 € à 1,39 € de l'heure).

Tarifs proposés à compter de 2019 : ceux pratiqués pour une heure de garderie périscolaire (soit de 1,26 € à 1,42 € de l'heure).

### Mercredis éducatifs

Tarifs 2018 :

Tarifs 2018 (par jour, repas compris)						
Tranche	<650	650-799	800-999	1000-1349	1350-1499	≥1500
Liverdunois	15,35 €	17,39 €	20,46 €	20,97 €	21,48 €	21,48 €
Extérieur	24,04 €	24,04 €	24,04 €	24,04 €	24,04 €	24,04 €

Tarifs 2018 (8h00-12h30, repas non compris)						
Tranche	<650	650-799	800-999	1000-1349	1350-1499	≥1500
Liverdunois	5,33 €	6,25 €	7,63 €	7,86 €	8,09 €	8,09 €
Extérieur	9,24 €	9,24 €	9,24 €	9,24 €	9,24 €	9,24 €

Proposition pour 2019 :

Tarifs 2019 (par jour, repas compris)							Evolution :	170%
Tranche	<650	650-799	800-999	1000-1349	1350-1499	≥1500		
Liverdunois	15,61 €	17,69 €	20,81 €	21,33 €	21,84 €	21,84 €		
Extérieur	24,44 €	24,44 €	24,44 €	24,44 €	24,44 €	24,44 €		

Tarifs 2019 (8h00-12h30, repas non compris)							Evolution :	170%
Tranche	<650	650-799	800-999	1000-1349	1350-1499	≥1500		
Liverdunois	5,42 €	6,36 €	7,76 €	7,99 €	8,23 €	8,23 €		
Extérieur	9,40 €	9,40 €	9,40 €	9,40 €	9,40 €	9,40 €		

La prestation de service de la CAF est ensuite déduite.

Pour les enfants allergiques dont les parents fournissent le repas, un montant de 3,50 € par jour (correspondant au prix d'achat du repas au Bassin de Pompey) est déduit de la facture.

## Centre de loisirs

Les prix ci-dessous, par jour, comprennent le repas et les sorties.

Tarifs 2018 :

Tarifs à compter de janvier 2018 (par jour, repas compris)						
Tranche	<650	650-799	800-999	1000-1349	1350-1499	≥1500
Liverdunois	15,35 €	17,39 €	20,46 €	20,97 €	21,48 €	21,48 €
Extérieur	24,04 €	24,04 €	24,04 €	24,04 €	24,04 €	24,04 €

Tarifs proposés pour 2019 :

Tarifs 2019 (par jour, repas compris)							Evolution :	170%
Tranche	<650	650-799	800-999	1000-1349	1350-1499	≥1500		
Liverdunois	15,61 €	17,69 €	20,81 €	21,33 €	21,84 €	21,84 €		
Extérieur	24,44 €	24,44 €	24,44 €	24,44 €	24,44 €	24,44 €		

La prestation de service et l'AVE (aide aux vacances enfants) sont ensuite déduites (selon les droits des familles).

Pour les enfants allergiques dont les parents fournissent le repas, un montant de 3,50 € par jour (correspondant au prix d'achat du repas au Bassin de Pompey) est déduit de la facture.

## Sorties et activités du service jeunesse

	Tarifs 2018	Proposition 2019
Accueil jeune	5,16 €	5,25 €
Activités "stage sports loisirs culture"	1,03 €	1,05 €

Prix de revient	Exemples	Tarifs 2018	Proposition 2019
< 10 €	Cinéma, Mounki parc, casabloc	5,06 €	5,15 €
Compris entre 10 € et 20 €	Equitation, bowling, cirque, lasermax	7,59 €	7,72 €
Compris entre 20 € et 40 €	Accrobranche, Fraispertuis, paintball	15,18 €	15,44 €
> 40 €	Europa Park, ski	20,24 €	20,58 €

## Locations de la salle D. Bianchi

Tarifs 2018 :

	Particuliers		Associations					Entreprises ou autres personnes morales	Supplément régie sonorisation	Supplément régie lumière	Supplément nettoyage de la vaisselle
	Liverdunois	Extérieurs	Liverdunoises			Extérieures					
			1ère location	2ème location	Locations suivantes	Entrées payantes	Entrées gratuites (scc. culture)				
Journée (du lundi au jeudi)	413 €	619 €	- €	206 €	413 €	619 €	- €	619 €	516 €	206 €	152 €
Weekend (du vendredi au lundi)	723 €	1 032 €	- €	361 €	723 €	1 032 €	- €	1 032 €	516 €	206 €	152 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €	-

Tarifs proposés pour 2019 (sauf contrats de location déjà signés au 1<sup>er</sup> janvier 2019) :

	Particuliers		Associations					Entreprises ou autres personnes morales	Supplément régie sonorisation	Supplément régie lumière	Supplément nettoyage de la vaisselle
	Liverdunois	Extérieurs	Liverdunoises			Extérieures					
			1ère location	2ème location	Locations suivantes	Entrées payantes	Entrées gratuites (scc. culture)				
Journée (du lundi au jeudi)	420 €	630 €	- €	210 €	420 €	630 €	- €	630 €	525 €	210 €	154 €
Weekend (du vendredi au lundi)	735 €	1 050 €	- €	367 €	735 €	1 050 €	- €	1 050 €	525 €	210 €	154 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €	-

## Cimetière

	Durée	Tarifs	
		2018	Proposition 2019
Concessions	15 ans	130 €	132 €
	30 ans	260 €	265 €
	50 ans	585 €	595 €
Columbariums d'une urne par case	15 ans	260 €	265 €
	30 ans	520 €	529 €
Columbariums de 2 urnes par case	15 ans	520 €	529 €
	30 ans	1 041 €	1 058 €
Cavernes	15 ans	130 €	132 €
	30 ans	260 €	265 €
Plaque stèle du souvenir		18 €	18 €

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré à 21 voix pour et à 7 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, BECK et BRIOT),

**APPROUVE** les propositions de l'adjoint.

**PRÉCISE** que les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour extrait certifié conforme,

Livurdun, le 13 décembre 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

**Étaient absents excusés :** MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 28

2018/12/4

#### 4 – APPROBATION DE L'APD DU REAMENAGEMENT DE LEREBOURG, D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT

1 – Commande publique  
1.7 - Actes spéciaux et divers  
Rapporteur : Sébastien DOSE

Monsieur DOSÉ, 1<sup>er</sup> adjoint délégué à l'urbanisme, rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 3 octobre 2017, le programme de démolition et de réaménagement de la friche industrielle Lerebourg.

Depuis cette date, le bureau d'études missionné par l'EPFL a remis un avant-projet sommaire (APS) qui a été présenté lors du conseil municipal du 18 octobre 2018. L'avant-projet définitif (APD), qui reprend l'essentiel de l'APS, a également été remis et est joint en annexe.

Il rappelle que l'ensemble des études de maîtrise d'œuvre et les travaux seront cofinancés par la commune et l'EPFL et que la répartition entre les deux financeurs est la suivante :

- Études : 80 % à la charge de l'EPFL, 20 % à la charge de la commune.
- Désamiantage et déconstruction pris en charge à 100 % par l'EPFL.
- Réhabilitation de la halle :
  - Clos / couvert, pignon, façades, parvis : 80 % à la charge de l'EPFL, 20 % à la charge de la commune.
  - Autres travaux (électricité, éclairage intérieur...) : 100 % à la charge de la commune.
- Pré-aménagement du sol (talutage, plate-formage) : 100 % à la charge de l'EPFL.
- Paysagement (terrassements, étanchéité, mise en sécurité) : 100 % à la charge de l'EPFL.
- Aménagement des espaces publics – VRD (voirie, parking, aire de giration, cheminements piétonniers, eau potable, assainissement, espace de brumisation, éclairage public, signalisation, mobilier urbain...) : 100 % à la charge de la commune.
- Espaces verts : 100 % à la charge de l'EPFL.
- Local sanitaire public : 100 % à la charge de la commune.

Au stade de l'APD, le coût prévisionnel des travaux établi par le bureau d'études se monte à 2.390.200,37 € HT. Le détail des estimations est joint en annexe.

La répartition de la prise en charge des travaux est la suivante :

- Part EPFL : 1.819.209 € HT soit 2.183.050 € TTC.
- Part commune de Liverdun : 570.992 € HT, soit 685.190 € TTC.

Le détail de la répartition est également joint en annexe.

La commune a d'ores et déjà pris l'attache des différents partenaires susceptibles d'apporter des financements, à savoir le département de Meurthe-&Moselle, la région Grand Est, l'Union Européenne, l'État et le Bassin de Pompey. Des dossiers de demande de subvention seront déposés.

Le coût (travaux, honoraires et charges diverses) et le plan de financement prévisionnels de l'opération tenant compte des subventions espérées sont les suivants :

## Coût prévisionnel

Au stade APD soit le 21/11/18

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Restauration / sauvegarde de la halle (hors électricité et éclairage)	89 546 €	20,00%	107 455 €	17 909 €
Électrification / éclairage de la halle	35 301 €	20,00%	42 361 €	7 060 €
Installation de chantier	11 550 €	20,00%	13 860 €	2 310 €
Création de cheminements piétonniers	120 408 €	20,00%	144 490 €	24 082 €
Création d'un parking	97 271 €	20,00%	116 725 €	19 454 €
Eclairage du parking	63 740 €	20,00%	76 488 €	12 748 €
Création d'une aire de retournement	36 476 €	20,00%	43 771 €	7 295 €
Réseau d'eau et brumisation	35 539 €	20,00%	42 647 €	7 108 €
Signalisation de sécurité	3 421 €	20,00%	4 105 €	684 €
Réseaux secs	5 748 €	20,00%	6 897 €	1 150 €
Mobilier urbain	15 750 €	20,00%	18 900 €	3 150 €
Photographie des bâtiments	2 500 €	20,00%	3 000 €	500 €
Création des visuels pour exposition	5 000 €	20,00%	6 000 €	1 000 €
Création et pose des supports pour exposition	5 000 €	20,00%	6 000 €	1 000 €
Création de sanitaires publics	56 074 €	20,00%	67 289 €	11 215 €
Aléas (5 % déjà compris dans les estimations ci-dessus)	- €	20,00%	- €	- €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>583 323 €</b>		<b>699 988 €</b>	<b>116 665 €</b>

  

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Participation études pour le traitement du site	12 500 €	20,00%	15 000 €	2 500 €
Participation études de maîtrise d'œuvre - CSPS - Contrôle technique	18 767 €	20,00%	22 520 €	3 753 €
Maîtrise d'œuvre projet d'aménagement (suivi des travaux communaux)	19 751 €	20,00%	23 701 €	3 950 €
Publicité (BOAMP + portail acheteurs)	1 500 €	20,00%	1 800 €	300 €
Assurance tous risques chantier	2 000 €	11,08%	2 222 €	222 €
Honoraires divers - aléas	5 000 €	20,00%	6 000 €	
<b>TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES</b>	<b>59 518 €</b>		<b>71 243 €</b>	<b>10 725 €</b>

  

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL :</b>	<b>642 841 €</b>	<b>127 390 €</b>	<b>771 231 €</b>

## Plan de financement

SUBVENTIONS	Sollicitées	Remarques
Conseil départemental (priorité du CTS)	43 000 €	7%
Conseil régional	72 500 €	11%
Conseil régional (part gare ferroviaire)	53 000 €	8%
Union européenne (FEDER)	139 000 €	22%
Etat (DETR)	54 000 €	8%
Autre	- €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>	<b>361 500 €</b>	56,2%
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>126 513 €</b>	19,7%
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>283 218 €</b>	44,1%
<b>EMPRUNTS</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>771 231 €</b>	

du coût global HT

Le planning prévisionnel de cette opération est le suivant :

- Consultation pour les travaux de désamiantage et de démolition : janvier 2019.
- Travaux de désamiantage : de mars à juillet 2019.
- Travaux de démolition : de juillet à novembre 2019.
- Consultation pour les travaux de réhabilitation et de réaménagement : avril – mai 2019.
- Travaux de pré-aménagement du site : de novembre 2019 à septembre 2020.
- Travaux de clos / couvert de la halle : de février 2020 à avril 2020.
- Travaux de paysagement : d'avril 2020 à juin 2020.
- Travaux de finition : de juin 2020 à septembre 2020.

Il convient désormais d'approuver le montant de ces travaux, leur financement ainsi que l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants.

C'est pourquoi, vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

APPROUVE l'APD présenté et joint en annexe.

APPROUVE l'estimation des travaux à la charge de la commune, soit 570.992 € HT (685.190 € TTC).

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-avant.

APPROUVE, sur le budget communal, l'autorisation de programme et les crédits de paiement suivants<sup>1</sup> :

**Crédits de paiement prévisionnels TTC - Budget principal**

Compte	Intitulé du compte	2019	2020	Total
2031	Frais d'études	17 811 €	53 432 €	71 243 €
2315	Immobilisations en cours	174 997 €	524 991 €	699 988 €
<b>TOTAL</b>		<b>192 808 €</b>	<b>578 423 €</b>	<b>771 231 €</b>
	Calendrier des dépenses	25 % des dépenses (hors assainissement et hors études déjà payées)	75 % des dépenses (hors assainissement et hors études déjà payées)	

**Ressources prévisionnelles**

Chapitre	Intitulé du compte	2019	2020	Total
13	Subvention du conseil départemental	10 750 €	32 250 €	43 000 €
13	Subvention du conseil régional	31 375 €	94 125 €	125 500 €
13	Subvention État (DETR)	13 500 €	40 500 €	54 000 €
13	Subvention FEDER	34 750 €	104 250 €	139 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>90 375 €</b>	<b>271 125 €</b>	<b>361 500 €</b>

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 13 décembre 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



<sup>1</sup> L'EPFL a déjà émis 2 appels de fonds, pour un total de 6.809,13 € TTC, qui ne nécessite plus d'ouvrir de nouveaux crédits.



Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 28

**Étaient absents excusés :** MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2018/12/5

<b>5 – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA FRICHE INDUSTRIELLE LEREBOURG - DEMANDES DE SUBVENTION</b> 7 – Finances locales 7.5 - Subventions Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK
---

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a approuvé, lors de la présente séance, l'APD (avant-projet définitif) de l'opération ainsi que son financement comme suit :

#### Coût prévisionnel

Au stade APD soit le 21/11/18

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Restauration / sauvegarde de la halle (hors électricité et éclairage)	89 546 €	20,00%	107 455 €	17 909 €
Electrification / éclairage de la halle	35 301 €	20,00%	42 361 €	7 060 €
Installation de chantier	11 550 €	20,00%	13 860 €	2 310 €
Création de cheminements piétonniers	120 408 €	20,00%	144 490 €	24 082 €
Création d'un parking	97 271 €	20,00%	116 725 €	19 454 €
Eclairage du parking	63 740 €	20,00%	76 488 €	12 748 €
Création d'une aire de retournement	36 476 €	20,00%	43 771 €	7 295 €
Réseau d'eau et brumisation	35 539 €	20,00%	42 647 €	7 108 €
Signalisation de sécurité	3 421 €	20,00%	4 105 €	684 €
Réseaux secs	5 748 €	20,00%	6 897 €	1 150 €
Mobilier urbain	15 750 €	20,00%	18 900 €	3 150 €
Photographie des bâtiments	2 500 €	20,00%	3 000 €	500 €
Création des visuels pour exposition	5 000 €	20,00%	6 000 €	1 000 €
Création et pose des supports pour exposition	5 000 €	20,00%	6 000 €	1 000 €
Création de sanitaires publics	56 074 €	20,00%	67 289 €	11 215 €
Aléas (5 % déjà compris dans les estimations ci-dessus)	- €	20,00%	- €	- €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>583 323 €</b>		<b>699 988 €</b>	<b>116 665 €</b>

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Participation études pour le traitement du site	12 500 €	20,00%	15 000 €	2 500 €
Participation études de maîtrise d'œuvre - CSPS - Contrôle technique	18 767 €	20,00%	22 520 €	3 753 €
Maîtrise d'œuvre projet d'aménagement (suivi des travaux communaux)	19 751 €	20,00%	23 701 €	3 950 €
Publicité (BOAMP + portail acheteurs)	1 500 €	20,00%	1 800 €	300 €
Assurance tous risques chantier	2 000 €	11,08%	2 222 €	222 €
Honoraires divers - aléas	5 000 €	20,00%	6 000 €	
<b>TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES</b>	<b>59 518 €</b>		<b>71 243 €</b>	<b>10 725 €</b>

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL :</b>	<b>642 841 €</b>	<b>127 390 €</b>	<b>771 231 €</b>

## Plan de financement

SUBVENTIONS	Sollicitées	Remarques
Conseil départemental (priorité du CTS)	43 000 €	7%
Conseil régional	72 500 €	11%
Conseil régional (part gare ferroviaire)	53 000 €	8%
Union européenne (FEDER)	139 000 €	22%
Etat (DETR)	54 000 €	8%
Autre	- €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>	<b>361 500 €</b>	56,2%
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>126 513 €</b>	19,7%
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>283 218 €</b>	44,1%
<b>EMPRUNTS</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>771 231 €</b>	

du coût global HT

Il convient de solliciter les différents partenaires institutionnels aux fins d'obtenir les subventions qu'il est possible de percevoir.

C'est pourquoi, vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**APPROUVE** le projet de démolition et de réaménagement de la friche industrielle Lerebourg ;

**APPROUVE** le coût de l'opération et le financement correspondant tels que présentés ci-avant ;

**AUTORISE** le maire à solliciter de la région Grand Est une subvention d'investissement au titre du traitement et de la requalification des friches ;

**AUTORISE** le maire à solliciter de l'Union Européenne une subvention d'investissement au titre du FEDER FSE Lorraine et massif des Vosges 2014 – 2020 ;

**AUTORISE** le maire à solliciter de l'État une subvention d'investissement au titre de la DETR 2019 ;

**AUTORISE** le maire à solliciter du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle une subvention d'investissement au titre du contrat territoires solidaires 2016-2021 (appui aux projets territoriaux) ;

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront ouverts aux budgets primitifs 2019 et 2020 selon l'autorisation de programme votée lors de la présente séance.

Pour extrait certifié conforme,

Livردun, le 13 décembre 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 28

**Étaient absents excusés :** MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2018/12/6

#### 6 – AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint aux finances, rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Le mandatement des dépenses d'investissement peut quant à lui être effectué dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Le maire est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, il est proposé au conseil municipal, en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite maximale du quart des crédits inscrits au budget 2018.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits indiqués dans les tableaux ci-dessous, et ce avant le vote du budget primitif 2019.

#### Budget principal

N° de chapitre	Intitulé	Montant voté BP et DM 2018 (hors RAR)	Plafond d'engagement avant vote du BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	73 116 €	18 279 €
204	Subventions d'équipement	9 200 €	2 300 €
21	Immobilisations corporelles	400 015 €	100 004 €
23	Immobilisations en cours	622 193 €	155 548 €
TOTAL			276 131 €

### Budget eau potable

N° de chapitre	Intitulé	Montant voté BP et DM 2018 (hors RAR)	Plafond d'engagement avant vote du BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	26 500 €	6 625 €
23	Immobilisations en cours	117 000 €	29 250 €
TOTAL			35 875 €

### Budget assainissement

N° de chapitre	Intitulé	Montant voté BP et DM 2018 (hors RAR)	Plafond d'engagement avant vote du BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	11 330 €	2 833 €
21	Immobilisations corporelles	20 000 €	5 000 €
23	Immobilisations en cours	120 000 €	30 000 €
TOTAL			37 833 €

Pour extrait certifié conforme,  
Liverdun, le 13 décembre 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

**Étaient absents excusés :** MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

de présents : 19

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2018/12/7

#### 7 – DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

7 – Finances locales  
7.1 – Décisions budgétaires  
Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, explique au conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le budget primitif de la commune pour prendre en compte de nouvelles dépenses dont les crédits n'avaient pas pu être ouverts lors du vote du budget primitif.

Il s'agit, en dépense d'investissement, de l'acquisition d'une autolaveuse adaptée au nouveau revêtement de la salle Souchet pour 7.800 € TTC.

Les crédits à modifier figurent dans les tableaux ci-dessous :

ARTICLE	CHAPITRE	SERVICE	DÉPENSES	RECETTES
DI – 020 – Dépenses imprévues	020	FINAN	-7.800 €	
DI – 2188 – Autres immobilisations corporelles	21	XESPA	+7.800 €	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 21 voix pour et à 7 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, BECK et BRIOT),

**PROCÈDE** aux modifications ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 13 décembre 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

**Étaient absents excusés :** MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 28

2018/12/8

#### 8 – INTÉGRATION D'UNE PARCELLE À L'ACTIF DE LA COMMUNE

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

M. JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, explique au conseil municipal que par délibération n° 2016/12/19 du 15 décembre 2016, un espace enherbé non aménagé de 93 m<sup>2</sup> cadastré E 643, sis 38, rue de Sous-Vignal, a fait l'objet d'un déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, aux fins de permettre la cession de ce terrain à M. HEILICH.

Afin de pouvoir constater cette vente et sortir ce bien de l'actif, il convient que le conseil municipal délibère pour intégrer, d'un point de vue comptable, la parcelle susvisée à l'actif de la commune.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le maire à intégrer la parcelle BE 643 à l'actif de la commune par opération non budgétaire, pour un montant de 636 €.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 13 décembre 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

**Étaient absents excusés :** MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 28

2018/12/9

#### 9 – MONTANT DE LA REDEVANCE EAU ET ASSAINISSEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Rémi WAGNER

Monsieur WAGNER, conseiller délégué, rappelle au conseil municipal que les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement doivent être équilibrés en fonctionnement et en investissement grâce au montant de la redevance payée par l'utilisateur du service.

Il précise que la loi NOTRe du 7 août 2015 impose le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement des communes vers les EPCI au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (sauf minorité de blocage), et propose d'adapter les tarifs de l'eau et de l'assainissement de manière à ce que le solde de clôture (fonctionnement ajouté à l'investissement) cumulé de chaque budget soit équilibré au 31/12/2019.

Il propose pour ce faire de prendre comme hypothèse une stabilité des volumes d'eau vendue.

Ainsi, il s'avère nécessaire d'augmenter le prix de la part assainissement de 7,87 % en 2019, afin de générer environ 36.000 € de recettes supplémentaires, sur la base de 214.000 m<sup>3</sup> (attention, l'assiette n'est pas la même que pour l'eau, car l'eau vendue à Saizerais ne donne pas lieu à surtaxe d'assainissement, sauf pour le secteur dit du « Petit Toulaire »). La part assainissement augmenterait de 0,17 €/m<sup>3</sup> (de 2,16 € à 2,33 €/m<sup>3</sup>).

Toutefois, il est possible de diminuer d'autant la part eau potable, de sorte que le coût global pour le consommateur reste inchangé. L'eau consommée diminuerait de 0,17 €/m<sup>3</sup> (l'abonnement resterait identique), passant de donc 1,24 € à 1,07 €/m<sup>3</sup> (soit une baisse de 13,7 %). Sur la base de 292.000 m<sup>3</sup> vendus, la perte de recettes serait d'environ 50.000 euros.

Ces tarifs permettraient de réaliser :

#### Budget de l'eau potable :

- Réparations curatives des fuites les plus importantes (chaque fois que nécessaire).
- Remplacement des canalisations d'eau potable chaque fois que la communauté de communes intervient pour remplacer la surface de la voirie (enrobé ou pavés), afin de ne pas avoir à rouvrir la voirie dans les années qui suivent.
- Remplacement des branchements en mauvais état.

#### Budget de l'assainissement :

- Comme pour l'eau potable, remplacement des conduites d'assainissement chaque fois que la communauté de communes intervient pour remplacer la surface de la voirie.
- Traitement des sables en entrée de station.
- Reprise de l'assainissement rue Eugène Lerebourg.
- Remboursement de l'emprunt lié à la station d'épuration.

Il est par ailleurs proposé de créer un tarif réduit de 15 % pour les entreprises artisanales, industrielles et de tourisme dont la consommation d'eau annuelle excède 1.500 m<sup>3</sup>.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 21 voix pour et à 7 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, BECK et BRIOT), mais avec accord sur le tarif applicable aux gros consommateurs,

**APPROUVE** les tarifs proposés par monsieur WAGNER selon le tableau suivant :

	Abonnés de Liverdun		Commune de Saizerais		Gros consom- mateurs
	2018	2019	2018	2019	2019
Eau brute	1,24 €	1,07 €	0,99 €	0,86 €	0,91 €
Redevance assainissement	2,16 €	2,33 €	1,94 €	2,10 €	1,98 €
Part fixe par semestre (abonnement compteur)	13,53 €	13,53 €	Selon convention du 1/01/2011		13,53 €

**PRÉCISE** que les tarifs appliqués à Saizerais sont ceux de Liverdun minorés de 20 % pour l'eau et de 10 % pour l'assainissement.

**PRÉCISE** que les tarifs appliqués aux personnes morales grosses consommatrices, c'est-à-dire les entreprises artisanales, industrielles et de tourisme dont la consommation d'eau annuelle excède 1.500 m<sup>3</sup>, sont ceux de Liverdun minorés de 15 % pour l'eau et pour l'assainissement.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 13 décembre 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

**Étaient absents excusés :** MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

de conseillers : 29

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

de présents : 19

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2018/12/10

#### 10 – ADHÉSION À LA MUTUELLE PRÉVOYANCE (GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE) PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE MEURTHE-ET-MOSELLE

1 – Commande publique  
1.4 – Autres types de contrat  
Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique en date du 19 mars 2018 émettant un avis favorable à l'unanimité pour conclure après une mise en concurrence une convention de participation avec un opérateur unique, ainsi que le mode de participation des collectivités adhérentes à la cotisation de leur agents ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 54 en date du 22 mars 2018 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

Vu l'avis du comité technique en date du 11 juin 2018 émettant un avis favorable à l'unanimité sur les garanties proposées dans le cahier des charges techniques et le choix de l'opérateur ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 54 en date du 12 juillet 2018 délibérant sur l'opérateur choisi (groupe MNT/VYV) ;

Vu l'avis du comité technique en date du 3 décembre 2018 ;

Monsieur HUET, maire, rappelle que les agents de la fonction publique territoriale ont une sécurité financière minimale en cas d'absence prolongée pour raisons de santé. En effet, leur statut comporte des limites en ce qui concerne le maintien du plein traitement en cas d'arrêt de travail :

- Un agent titulaire en maladie ordinaire perçoit 100 % de son traitement pendant seulement 3 mois, puis 50 % pendant 9 mois. En longue maladie, le plein traitement dure 1 an. Il dure 3 ans en maladie de longue durée.
- Un agent titulaire non CNRACL perçoit 100 % de son traitement pendant seulement 3 mois en maladie ordinaire et pendant 1 an en congé de grave maladie.
- Pour un agent non titulaire, la période de plein traitement est au maximum de 3 mois en maladie ordinaire, 12 mois en cas de grave maladie. Au-delà de ces périodes, son traitement diminue de moitié et se limite aux indemnités journalières de la sécurité sociale.

Il propose donc de se joindre à la convention de participation souscrite par le CDG 54 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, sachant que cela implique que la collectivité doit participer au minimum à hauteur de la cotisation due au salaire moyen pour

couvrir la garantie incapacité de travail soit 13 euros par agent et par mois. Il ajoute que cette adhésion est un signe fort de la politique sociale de la commune au profit de son personnel qui est ainsi mis à l'abri du risque de précarité.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de se joindre à la convention de participation souscrite par le CDG 54 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la couverture des risques et selon les modalités suivantes :

Couverture du risque prévoyance :

- Risque « incapacité temporaire de travail » + « invalidité » : 1.31 % (contre 1.58 % pour 2018).

Montant de la participation de la collectivité :

- Risque « incapacité temporaire de travail » : 13 euros par agent et par mois.
- Risque « invalidité » : à la charge des agents.

**AUTORISE** le maire à signer la convention à intervenir.

**PRÉCISE** que la participation définie par la présente délibération concerne également les agents du CCAS de Liverdun.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 13 décembre 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

# Commune de LIVERDUN

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

### NOMBRE

**Étaient absents excusés**: MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

de conseillers : 29

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

de présents : 19

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2018/12/11

### 11 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSURANCES "RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL"

1 – Commande publique

1.1 – Marchés publics

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Monsieur HUET, maire, rappelle que la commune a, par délibération du 21 février 2018, demandé au centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurances statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

C'est pourquoi :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 21 voix pour et à 7 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, BECK et BRIOT),

**DÉCIDE** d'accepter la proposition ci-après du centre de gestion :

- Assureur : CNP Assurances
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois.
- Conditions : assurance pour les agents affiliés à la CNRACL (taux appliqués au traitement de base) :

Risques assurés	Taux
Décès	0,15 %
Accidents de travail / Maladies professionnelles (sans franchise)	1,73 %
Longue maladie / Maladie longue durée (sans franchise)	3,39 %
Maladie ordinaire (franchise de 30 jours)	1,55 %
Maternité	0,38 %
<b>Taux total</b>	<b>7,20 %</b>

**DÉCIDE** d'autoriser le maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme,  
Liverdun, le 13 décembre 2018  
Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 28

**Étaient absents excusés :** MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2018/12/12

#### 12 – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

4 – Fonction publique

4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Monsieur HUET, maire, explique qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune en supprimant les postes d'agents ayant fait falloir leurs droits à la retraite mais aussi ceux d'agents ayant été promus à un grade supérieur.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la modification du tableau des effectifs selon le tableau ci-dessus :

	Intitulé	Heures / semaine	Date d'effet
1	Attaché principal – cat. A	35 h	01/01/2019
2	Ingénieur principal – cat. A	35 h	01/01/2019
3	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe – cat. B	35 h	01/01/2019
4	Technicien – cat. B	35 h	01/01/2019
5	Agent de maîtrise – cat. C	35 h	01/01/2019
6	Agent de maîtrise – cat. C	35 h	01/01/2019
7	Adjoint technique – cat. C	35 h	01/01/2019
8	Adjoint technique – cat. C	27,5 h	01/01/2019
9	ATSEM – cat. C	35 h	01/01/2019
10	Adjoint animation – cat. C	27,5 h	01/01/2019
	<b>TOTAL</b>	<b>335 h</b>	

Vu l'avis du comité technique en date du 3 décembre 2018,

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 21 voix pour et à 7 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, BECK et BRIOT),

**PROCÈDE** à la modification du tableau des effectifs telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 13 décembre 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

**Étaient absents excusés**: MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

de présents : 19

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2018/12/13

#### 13 – COLIS DE RENTRÉE AUX ENFANTS DE LIVERDUN SCOLARISÉS A L'EXTÉRIEUR

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Magali CLEMENT-DILLMANN

Madame CLEMENT-DILLMANN, adjointe aux affaires scolaires, rappelle au conseil municipal la politique de la ville en faveur des enfants scolarisés en primaire et secondaire (qui reçoivent un colis de fournitures scolaires). Elle rappelle la délibération du 19 septembre 2011 ayant mis en place pour les enfants de Liverdun scolarisés à l'extérieur, dans d'autres collèges publics sur décision de l'inspecteur d'académie ou dans des classes spécialisées (jusqu'au niveau 3<sup>e</sup>), le versement d'une subvention compensatoire.

Il est proposé au conseil municipal d'aligner cette subvention compensatoire avec le montant attribué pour le colis des enfants scolarisés au collège Grandville de Liverdun, comme pour les années passées.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'entériner la proposition de madame CLEMENT-DILLMANN.

**PRÉCISE** que cette dotation sera de 33,82 € par colis pour l'année 2018 / 2019 et sera versée au vu d'un certificat de scolarité de l'enfant et d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 13 décembre 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 28

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

**Étaient absents excusés :** MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2018/12/14

#### 14 – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE DÉNOMINATION COMMUNE TOURISTIQUE

9 – Autres domaines de compétences

9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Monsieur HUET, maire, rappelle à l'assemblée que la commune de Liverdun a été classée commune touristique par arrêté préfectoral du 31 juillet 2014, et ce pour une durée de cinq ans.

Il rappelle l'importance de cette dénomination qui acte l'attractivité touristique de la commune, et ce d'autant plus que Liverdun est la seule commune de Meurthe-et-Moselle à bénéficier d'un tel classement.

C'est pourquoi :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment son article L. 133-11 ;

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2010 classant dans la catégorie « une étoile » l'office de tourisme de Liverdun ;

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le maire à solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n°2008-884 susvisé.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 13 décembre 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET







Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 28

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

**Étaient absents excusés** : MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2018/12/15

#### 15 – PARTICIPATION À L'OPÉRATION « COMMUNE NATURE » - SIGNATURE D'UNE CHARTE AVEC LA RÉGION GRAND EST

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.8 - Environnement

Rapporteur : François ROUGIEUX

Monsieur ROUGIEUX, conseiller délégué, rappelle que l'utilisation de produits phytosanitaires constitue une source de pollution importante des eaux souterraines et superficielles. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines, notamment par la région Grand Est et les agences de l'eau, ont régulièrement mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable. Les pratiques des collectivités contribuent à cette pollution.

La région Grand Est et les agences de l'eau souhaitent mettre à l'honneur les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation des ressources en eau. Dans ce cadre, il est proposé de concourir au dispositif « Commune Nature » en participant à cette distinction et à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans ses pratiques d'entretien des espaces publics.

La participation à cette démarche est formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux jointe en annexe.

C'est pourquoi le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'inscrire la commune à l'opération « Commune Nature » au titre de la démarche zéro pesticide, mise en œuvre par la région Grand Est.

**AUTORISE** le maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 13 décembre 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

**Étaient absents excusés :** MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

de conseillers : 29

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

de présents : 19

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2018/12/16

#### 16 – PROGRAMME DES COUPES DE BOIS 2018 ET CHANGEMENTS DE DESTINATION – BOIS DE CHAUFFAGE ET AMELIORATION DE PARCELLES FORESTIERES COMMUNALES

7 – Finances locales

7.10 – Divers

Rapporteur : François ROUGIEUX

Monsieur ROUGIEUX, conseiller municipal délégué, informe le conseil municipal que, conformément à l'aménagement forestier de la forêt communale, il est proposé d'inscrire à l'état d'assiette 2019 les coupes et destinations indiquées dans le tableau ci-dessous. Ces propositions s'inscrivent dans la perspective d'une gestion forestière durable.

Parcelle	Surface (ares)	Volume (m <sup>3</sup> )	Nature – Type de coupe	Mode de vente des produits
66	7,98	199,50	Ouverture de cloisonnements	Cession
62	15,15	378,75	Irrégulière de BI (Bois Industrie)	Affouage

Après avoir pris connaissance des explications fournies par monsieur ROUGIEUX,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ENTÉRINE** ces propositions.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 13 décembre 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

**Étaient absents excusés :** MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 26

2018/12/17

#### 17 – PRIMES POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES ET DE REMPLACEMENT DE MENUISERIES

7 – Finances locales

7.10 – Divers

Rapporteur : Rodolphe BAUER

Monsieur BAUER, adjoint au maire, informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer concernant l'attribution de primes d'aide au ravalement. La commission municipale d'aide aux ravalements de façades réunie les 24 mai et 11 septembre 2018 a examiné les dossiers figurant dans le tableau ci-après.

Les travaux sur les deux habitations ont été constatés par les services de la commune. Les factures acquittées ont été déposées en mairie par les propriétaires et les travaux ont été constatés par les services de la commune.

Monsieur BAUER propose donc au conseil municipal d'accorder le versement des primes.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'accorder le versement des primes à :

Nom - Prénom	Adresse travaux	Montant travaux retenu	Montant prime versée
M. Guillaume MEUNIER	33, Grande Rue - 54460 LIVERDUN	6.480,00 €	2.440,00 €
Mme Marie Thérèse LOPPINET	4, place de la Fontaine - 54460 LIVERDUN		100,00 €
<b>Total des primes</b>			<b>2.540,00 €</b>

**PRÉCISE** que les crédits sont ouverts au budget communal 2018.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 13 décembre 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

**Étaient absents excusés :** MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 28

2018/12/18

#### 18 - ACQUISITION DE PARCELLES LE LONG DE LA ROUTE DE POMPEY - CORRECTION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE

3 - Domaine et patrimoine

3.1 - Acquisitions

Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Monsieur DOSÉ informe le conseil municipal qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n° 2017/05/9 prise en mai 2017 relative à l'acquisition de parcelles de trottoirs situées route de Pompey appartenant à M. Yves PAULIN. Une des parcelles a été mal transcrite : il s'agit de la parcelle AH 337 nommée par erreur dans la délibération originelle AH 377.

Il y a donc lieu de délibérer pour rectifier cette erreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de corriger l'erreur de numérotation de parcelle figurant dans la délibération n° 2017/05/9 et de remplacer la parcelle initialement nommée AH 377 par AH 337.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 13 décembre 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET







Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

**Étaient absents excusés :** MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

de conseillers : 29

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

de présents : 19

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2018/12/19

#### 19 – AVIS SUR LES OUVERTURES DOMINICALES 2019

8 – Domaines de compétences par thèmes

8.6 – Emploi - formation professionnelle

Rapporteur : Mohamed EL HSSAINI

Monsieur EL HSSAINI, conseiller délégué, rappelle que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante, par le maire.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Il s'avère que deux commerces ont déjà manifesté leur intérêt pour des ouvertures dominicales en 2019.

C'est pourquoi :

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Vu les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés,

Vu l'avis de l'association des commerçants de Liverdun (sous réserve),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2019, à savoir cinq ouvertures dominicales aux dates suivantes :

- 07/04/2019 ;
- 27/10/2019 ;
- 15/12/2019 ;
- 22/12/2019 ;
- 29/12/2019.

**PRÉCISE** que sont concernés les secteurs des commerces suivants :

- commerce de détail en magasin non spécialisé,
- commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé,
- commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé,
- commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé,
- autres commerces de détail en magasin spécialisé.

**RAPPELLE** que l'avis du conseil municipal est consultatif et que les dates seront définies par un arrêté du maire.  
**AUTORISE** le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 13 décembre 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, DE BIASI, GEIGER, BINET, SEILER, LOCTIN, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

**Étaient absents excusés** : MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CLEMENT-DILLMANN, CAMPESE, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DUBAUX, KOCH, POLI, GUERRA.

de présents : 19

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : Mme CARNEIRO-JOLY à Mme ARGENTINO, Mme CAMPESE à M. BERNARDO, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, M. MENDES ANTUNES à M. JACQUOT HECK, Mme BARAILLÉ à M. BAUER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BECK, M. GUERRA à M. LOCTIN.

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 4 décembre 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 décembre 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 13 décembre 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2018/12/20

#### 20 – COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE – ANNULATION DE LA MODIFICATION DU 18/10/2018

5 – Institutions et vie politique  
5.3 – Désignation de représentants  
Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Monsieur HUET, maire, rappelle que le conseil municipal, par délibération du 18 octobre 2018, a modifié la composition du comité technique suite à la démission d'un de ses membres.

Or, le conseil municipal n'est pas compétent en la matière puisque la réglementation prévoit qu'il appartient à l'autorité territoriale de désigner les représentants de la commune au comité technique.

C'est pourquoi il convient d'annuler la modification en question.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'annuler la modification des membres du comité technique effectuée par le conseil municipal du 18 octobre 2018.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 13 décembre 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



